



**DOUANE**

# MAÎTRES CHIENS C'EST UBUESQUE !

Après les gilets pare-balles en SURV, la mise à mal de notre service de fiscalité en OPCO, c'est au tour des maîtres chiens, à travers les menaces formulées par le directeur de l'école de La Rochelle...

**Il envisage de ne plus héberger les chiens des élèves au chenil lorsqu'ils ont choisi de louer un studio meublé. Et ce malgré que les studios sont pratiquement deux fois moins chers que leur chambre en école ! C'est totalement UBUESQUE. Ce sont des chiens administratifs, nos collègues à part entière ! Et ça ne s'arrête pas là...**

Nous venons de découvrir que dans certaines directions, les maîtres chiens partant en stage ou en convention avec un véhicule administratif n'ont pas le droit de disposer d'une carte de péage ni de se faire rembourser celui-ci !

**Devrons nous financer nous-mêmes l'administration des douanes ?**

Quand notre administration se targue de rapporter 79,5 milliards d'euros l'an dernier en fiscalité et d'avoir redressé 268,5 millions d'euros en droits et taxes, nous n'imaginons pas que rembourser le péage aller et retour vers leurs résidence de 277 maîtres chiens pour maximum 200 euros puisse poser un problème.

Ou encore, lorsqu'un maître de chien doit suivre un stage à l'ENDLR et qu'il s'y rend avec son compagnon de travail (doctrine administrative), est-il normal que, dans certains cas, l'administration prenne comme base de remboursement le train à hauteur d'une place et demie, et ce sous prétexte que le collègue peut prendre le train avec son toutou en laisse, ses équipements de travail et effets personnels pour un séjour de plusieurs semaines ? Bien évidemment non !

**La cohérence veut que l'administration prenne comme base de calcul les indemnités kilométriques lorsque le véhicule personnel est utilisé.**

Côtés maîtres, avec 15 kilomètres parcourus en moyenne lors de leurs stages, l'achat des chaussures de randonnées doit se faire sur leurs deniers personnels. Ne serait-il pas juste de leur octroyer un forfait pour cet achat ponctuel ? Côtés chiens, on découvre que certaines DI refusent de rembourser les frais d'ostéopathie des animaux. Alors que les Bulletins officiels des Douanes (BOD) mentionnent des frais médicaux...

Autre exemple, dernièrement, un collègue a perdu son chien et l'administration a dans un premier temps refusé le remboursement de l'incinération de l'animal ! C'est confrontée à l'insistance du collègue qu'elle est finalement revenue en arrière et a pris part au remboursement des frais.

**Faisons évoluer les BOD et précisons-les, afin que cela n'arrive plus.**


**Le bilan s'alourdit. Le manque de considération pour les maîtres chiens et leurs animaux s'ajoute à celui des agents de la SURV aux gants defectueux ou et à celui des collègues au gilets pare balles décrépis et non floqués. On assiste à une déshumanisation de notre administration qui se cache derrière des textes imprécis.**

**C'EST INADMISSIBLE ! IL EST ENFIN TEMPS QUE CES SPÉCIALITÉS SOIENT RECONNUES À LEUR JUSTE VALEUR ET POUR LA PLUS-VALUE QU'ILS APPORTENT DANS LE DISPOSITIF LCF.**

**OÙ SONT LES TWEETS OÙ VOUS DÉFENDEZ VOS AGENTS, M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ?**



**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION  
— VOTEZ CFDT —**

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

[FINANCES.CFDT.FR](http://FINANCES.CFDT.FR)